

## EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance du : 4 mars 2024

Président : M. Vincent BUCCINO

Rapports sur : Préavis N° 2023/123

Rapporteurs : M. Frédéric RAST pour le rapport de majorité  
M. Jean-François FÜGLISTER pour le rapport de minorité

### LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON

**vu** le préavis N° 2023/123 concernant la poursuite des aménagements de la place Saint-Martin,

**ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 147'000.— TTC pour l'aménagement des espaces publics de la place Saint-Martin et de la rue de la Combe ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépense du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans ;
3. de prendre acte que la Municipalité inscrira aux budgets 2025 et suivants un montant de CHF 1'100.— TTC au compte N° 440.3145.03 – *Entretien surfaces domaine public* pour l'entretien de l'îlot végétalisé déjà réalisé ;
4. de prendre acte que la Municipalité inscrira aux budgets 2026 et suivants un montant supplémentaire de CHF 1'600.— TTC au compte N° 440.3145.03 – *Entretien surfaces domaine public* pour l'entretien de l'îlot végétalisé réalisé en 2024.

L'amendement proposé par le rapport de majorité, modifiant les montants aux points 3 et 4 des conclusions est accepté par 56 oui, 23 non et 1 abstention.

Les conclusions du préavis amendé sont acceptées par 42 oui, 41 non et 1 abstention.

Pour extrait conforme levé le 5 mars 2024.

**l'attestent**

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE NYON**

**Le Président :**

**La Secrétaire :**

